

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-01

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local			• (1)				
C2 Artériel				• (2)			
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement							
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101, C102, C108, C117
(2) C205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Pour les lots partiellement desservis, voir le règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	•	•	•	•			
Jumelée							
Contiguë							
Marges minimales (mètres)							
Avant	10	10	10	10			
Latérales	6	6	6	6			
Arrière	10	10	10	10			
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	9	9	9	9			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	60	60	50			
Largeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1			
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1			
Nbre logement / bâtiment	1	2					

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	5 000	5 000	5 000	5 000			
Largeur (min.)	50	50	50	50			
Profondeur (min.)	60	60	60	60			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois							
Secteur de la montagne							
Usage mixte							
Projet intégré d'habitation							
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile	•						
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel	•						
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIIA							

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-04

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	10								
Latérales	6								
Arrière	10								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	9								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	60								
Largeur (min.)	7.1								
Profondeur (min.)	7.1								
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	5 000								
Largeur (min.)	50								
Profondeur (min.)	60								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile	●								
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel	●								
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

Pour les lots partiellement desservis, voir le règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-05

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	6								
Latérales	2								
Arrière	8								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	9								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	60								
Largeur (min.)	7.1								
Profondeur (min.)	7.1								
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	1 500								
Largeur (min.)	25								
Profondeur (min.)	30								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation	●								
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile	●								
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel	●								
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

Pour les lots desservis, voir le règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-06

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif			•					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204

NOTES

Pour les lots partiellement desservis et non desservis, voir le règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•					
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	30					
Latérales	6	6	5					
Arrière	10	10	15					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9	9					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60							
Largeur (min.)	7.1							
Profondeur (min.)	7.1							
Nbre logement / bâtiment	1							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	3 000							
Largeur (min.)	50							
Profondeur (min.)	60							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne	•	•	•					
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	•							
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-07

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif		●						
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre			●					
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	●	●	●					
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	30	30					
Latérales	6	6	6					
Arrière	10	15	15					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60							
Largeur (min.)	7.1							
Profondeur (min.)	7.1							
Nbre logement / bâtiment	1							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	5 000		20 000					
Largeur (min.)	50		60					
Profondeur (min.)	60		100					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	●							
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	●							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	●							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R103, R104

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-08

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif			• (1)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•					
Jumelée	•							
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	15					
Latérales	6	6	10					
Arrière	10	10	15					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9	9					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70						
Largeur (min.)	7.1	8.5						
Profondeur (min.)	7.1	7.1						
Nbre logement / bâtiment	1	2						

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	4 000	4 000	4 000					
Largeur (min.)	50	50	50					
Profondeur (min.)	60	60	60					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	•	•						
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R103, R104

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-10

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local		• (1)						
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement			• (2)					
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C101, C102, C108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C503, C505

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•					
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	10					
Latérales	6	6	6					
Arrière	10	10	10					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9	9					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	60	60					
Largeur (min.)	7.1	7.1	7.1					
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1					
Nbre logement / bâtiment	1							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	3 000	3 000	3 000					
Largeur (min.)	50	50	50					
Profondeur (min.)	60	60	60					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-12

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale		●					
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local							
C2 Artériel							
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement							
I - Industriel							
I1 Léger			●(1)				
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I108; I112

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	●	●					
Jumelée							
Contiguë							
Marges minimales (mètres)							
Avant	6	7.5	7.5				
Latérales	2	6	6				
Arrière	8	9	9				
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	12	12	12				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	80	60				
Largeur (min.)	7.1	8.5	7.1				
Profondeur (min.)	7.1	-	7.1				
Nbre logement / bâtiment	1	6	-				

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	600	600				
Largeur (min.)	25	35	35				
Profondeur (min.)	30	-	-				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois							
Secteur de la montagne							
Usage mixte							
Projet intégré d'habitation							
Entreposage extérieur			●				
Serv. / commerce à domicile	●						
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel	●						
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIIA							

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-14

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	●							
H2 Bifamiliale		●						
H3 Trifamiliale			●					
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	●	●	●					
Jumelée		●						
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	6	6	6					
Latérales	4	4	4					
Arrière	7.5	7.5	7.5					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9	9					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70	70					
Largeur (min.)	7.1	8.3	8.3					
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1					
Nbre logement / bâtiment	1	2	3					

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	750	750					
Largeur (min.)	20	22	22					
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	●							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	●							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--	--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--	--

NOTES

--	--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-21

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public			• (1)					
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•						
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	6	6						
Latérales	3	4						
Arrière	7.5	7.5						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70						
Largeur (min.)	7.1	8.3						
Profondeur (min.)	7.1	7.1						
Nbre logement / bâtiment	1	2						

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	750						
Largeur (min.)	18	18						
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•	•					
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P204

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-25

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public		• (1)						
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•						
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	6	6						
Latérales	3	3						
Arrière	7.5	7.5						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	6						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60							
Largeur (min.)	7.1							
Profondeur (min.)	7.1							
Nbre logement / bâtiment	1							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600							
Largeur (min.)	20							
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	•							
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P204

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-26

VILLE DE SUTTON

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) P101, P102, P104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale					
H5 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Local					
C2 Artériel					
C3 Régional					
C4 Service automobile					
C5 Restauration et hébergement					
I - Industriel					
I1 Léger					
I2 Lourd					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnel			• (1)		
P2 Service public					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Agricole					
A2 Commerce agricole					
A3 Centre équestre					
A4 Chenil					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolée	•	•	•	•	
Jumelée					
Contiguë					
Marges minimales (mètres)					
Avant	6	6	6	6	
Latérales	3	3	3	3	
Arrière	7.5	7.5	7.5	7.5	
Taux d'implantation (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En mètres (max.)	12	12	12	12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	60	60	60	
Largeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1	
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1	
Nbre logement / bâtiment					
	1	2	10	3	
NORMES DE LOTISSEMENT					
Superficie m ² (min.)	600	750	750		
Largeur (min.)	20	22	25		
Profondeur (min.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Noyau villageois					
Secteur de la montagne					
Usage mixte					
Projet intégré d'habitation					
Entreposage extérieur					
Serv. / commerce à domicile	•				
Logement suppl. au sous-sol					
Logement intergénérationnel	•				
Règlement sur les PAE					
Règlement sur les PIIA					

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-28

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile	●								
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	5								
Latérales	2								
Arrière	3								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	6								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	52								
Largeur (min.)	3.5								
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600								
Largeur (min.)	15								
Profondeur (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation	●								
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-29

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	6								
Latérales	3								
Arrière	7.5								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	9								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	60								
Largeur (min.)	7.1								
Profondeur (min.)	7.1								
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	1 500								
Largeur (min.)	25								
Profondeur (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile	●								
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel	●								
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Pour les lots desservis, voir le règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-30

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	6								
Latérales	3								
Arrière	7.5								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	9								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	60								
Largeur (min.)	7.1								
Profondeur (min.)	7.1								
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	3 000								
Largeur (min.)	50								
Profondeur (min.)	60								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation	●								
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile	●								
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel	●								
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

Pour les lots partiellement desservis et non desservis, voir le règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-34

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale	●								
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	6								
Latérales	3								
Arrière	7.5								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	13.75								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	80								
Largeur (min.)	8.3								
Profondeur (min.)	7.1								
Nbre logement / bâtiment	24								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	750								
Largeur (min.)	22								
Profondeur (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-35

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif			• (1)					
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•					
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	30					
Latérales	6	6	5					
Arrière	10	10	15					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9	9					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	60						
Largeur (min.)	7.1	7.1						
Profondeur (min.)	7.1	7.1						
Nbre logement / bâtiment	1	2						

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	3 000	3 000						
Largeur (min.)	50	50						
Profondeur (min.)	60	60						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R103, R104

NOTES

Pour les lots partiellement desservis, voir le règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-36

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif				• (1)				
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•				
Jumelée	•	•	•					
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	10	15				
Latérales	6	6	6	10				
Arrière	10	10	10	15				
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11	11	6				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70	70					
Largeur (min.)	7.1	8.5	8.5					
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1					
Nbre logement / bâtiment	1	2	3					

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	1 000	1 000	1 500	3 000				
Largeur (min.)	25	25	25	50				
Profondeur (min.)	30	30	30	60				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne	•	•	•	•				
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	•	•	•					
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol	•							
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R104

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-37

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile	●								
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	6								
Latérales	2								
Arrière	4								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	6								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	52								
Largeur (min.)	3.5								
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600								
Largeur (min.)	15								
Profondeur (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-38

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public					• (1)			
R - Récréatif								
R1 Extensif						• (2)		
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•	•	•		
Jumelée	•	•						
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	10	10		15		
Latérales	6	6	6	6		10		
Arrière	10	10	10	10		15		
Taux d'implantation (max.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9	9	9	9	9		
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70	70	70		70		
Largeur (min.)	7.1	8.5	7.1	7.1		7.1		
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1		7.1		
Nbre logement / bâtiment	1	2	3	6				
NORMES DE LOTISSEMENT								
Superficie m² (min.)	600	600	600	600		5 000		
Largeur (min.)	20	20	20	20		50		
Profondeur (min.)	30	30	30	30		60		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Noyau villageois								
Secteur de la montagne	•	•	•	•	•	•		
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	•	•						
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol	•							
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•	•	•		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204, P206
(2) R103., R104

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-41

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●					
H3 Trifamiliale			●				
H4 Multifamiliale							
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local							
C2 Artériel							
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement							
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	●	●	●				
Jumelée	●	●					
Contiguë							
Marges minimales (mètres)							
Avant	6	6	6				
Latérales	3	3	3				
Arrière	6	6	6				
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	9	9	9				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70	80				
Largeur (min.)	7.1	8.5	8.5				
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1				
Nbre logement / bâtiment	1	2	3				

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	600	600				
Largeur (min.)	20	20	20				
Profondeur (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois							
Secteur de la montagne	●	●	●				
Usage mixte							
Projet intégré d'habitation							
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile	●						
Logement suppl. au sous-sol	●	●	●				
Logement intergénérationnel	●						
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIIA	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-42

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•	•				
Jumelée	•	•						
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	6	6	6	6				
Latérales	3	3	3	3				
Arrière	6	6	6	6				
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11	11	14				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	70	80	80				
Largeur (min.)	7.1	8.5	8.5	8.5				
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1				
Nbre logement / bâtiment	1	2	3	24				

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	600	600	1 000				
Largeur (min.)	20	20	20	25				
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne	•	•	•	•				
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile	•							
Logement suppl. au sous-sol	•	•	•					
Logement intergénérationnel	•							
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-43

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale		•							
H3 Trifamiliale			•						
H4 Multifamiliale				•					
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	•	•	•	•					
Jumelée	•	•	•						
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	6	6	6	6					
Latérales	3	3	3	3					
Arrière	6	6	6	6					
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	11	11	11	11					
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m2 (min.)	60	70	80	80					
Largeur (min.)	7.1	8.5	8.5	8.5					
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1					
Nbre logement / bâtiment	1	2	3	6					

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	600	600	600					
Largeur (min.)	20	20	20	20					
Profondeur (min.)	30	30	30	30					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne	•	•	•	•					
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation	•	•	•	•					
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile	•								
Logement suppl. au sous-sol	•	•	•						
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA	•	•	•	•					

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-44

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale		●					
H3 Trifamiliale			●				
H4 Multifamiliale							
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local							
C2 Artériel							
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement							
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	●	●	●				
Jumelée	●	●	●				
Contiguë	●	●	●				
Marges minimales (mètres)							
Avant	6	6	6				
Latérales	3	3	3				
Arrière	6	6	6				
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	9	9	9				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	60	60				
Largeur (min.)	7.1	7.1	7.1				
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1				
Nbre logement / bâtiment	1	2	3				

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	600	600	600				
Largeur (min.)	20	20	20				
Profondeur (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois							
Secteur de la montagne	●	●	●				
Usage mixte							
Projet intégré d'habitation	●	●	●				
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile	●						
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel							
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIIA	●	●	●				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--	--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--	--

NOTES

--	--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-45

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif		• (1)							
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée	•	•							
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	10	10							
Latérales	6	6							
Arrière	10	10							
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	9	9							
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	30	30							
Largeur (min.)	5	7.1							
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment	1								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	300 000	300 000							
Largeur (min.)	150	150							
Profondeur (min.)	400	400							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne	•	•							
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE	•	•							
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Secteur touché par un PAE qui projette les usages suivants:

- habitations, faible à haute densité
- commerces de restauration
- commerces de récréation
- activités récréatives extensives et intensives

Le PAE vise également la protection des zones à fortes pentes, les paysages et une bonne gestion du ruissellement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone H-46

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	●							
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement		● (1)						
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C503, C505

NOTES

--

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	●	●						
Jumelée	●							
Contiguë	●							
Marges minimales (mètres)								
Avant	8	8						
Latérales	4	4						
Arrière	8	8						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	9	9						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	80	80						
Largeur (min.)	10.5	10.5						
Profondeur (min.)	7.1	7.1						
Nbre logement / bâtiment	12							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	700	700						
Largeur (min.)	20	20						
Profondeur (min.)	30	30						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne	●	●						
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation	●							
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIIA	●	●						

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Août 2010